

Équijustice et Ministère de la Justice du Québec : une entente réaffirmée

Montréal, le 26 août 2019 – **Équijustice** est à nouveau mandaté par le **Ministère de la Justice du Québec** (Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice) afin de déployer le **Programme de mesures de rechange général (PMRG)** sur le territoire québécois. Seize organismes membres du réseau **Équijustice** ont à ce jour signé un contrat avec le Ministère afin de dispenser les services aux justiciables et aux victimes d'actes criminels.

Soulignons que le PMRG a d'abord fait l'objet d'un projet pilote d'une durée de dix-huit mois. Ce programme réunissait plusieurs partenaires, soient : le **Ministère de la Justice du Québec**, le **Ministère de la Sécurité publique** (Services correctionnels du Québec), le **Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)**, les **Centres d'aide aux victimes d'actes criminels** et le réseau **Équijustice**. Les résultats positifs du projet pilote permettent maintenant le déploiement dans l'ensemble de la province.

"Je suis fier de la contribution de notre Réseau à l'amélioration de l'accès à la justice et au développement de la justice réparatrice au Québec. Je remercie le Ministère de la confiance exprimée à l'égard d'Équijustice pour mener harmonieusement le déploiement du programme de mesures de rechange général dans toutes les régions du Québec. Je crois sincèrement que ce programme permettra aux victimes d'actes criminels d'obtenir davantage du système de justice, tout en permettant à des accusés de contribuer positivement à la réparation." déclare Pierre Marcoux, président du conseil d'administration d'**Équijustice**.

La Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice dispense actuellement des sessions de formation sur le PMRG auprès des procureurs du DPCP, des avocats de la défense et de l'aide juridique, de la magistrature ainsi qu'au personnel des greffes.

À propos du PMRG

Certaines infractions criminelles peuvent être déjudiciarisées. Il est alors possible de référer la cause au [Programme de mesures de rechange général \(PMRG\)](#). **Équijustice** détermine les mesures appropriées et accompagne accusés et victimes dans la mise œuvre de celles-ci. La modernisation des pratiques, mises en place par le réseau **Équijustice**, permet de régler les contentieux entre personnes victimes et accusées de manière plus efficace et rapide pour les citoyens.

À propos d'Équijustice

Créé en 1989 sous le nom de ROJAQ, le réseau **Équijustice** est un organisme à but non lucratif qui regroupe aujourd'hui 23 membres répartis au Québec. Il a pour mission de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité.